

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

**Date de convocation** : 06 février 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 15.

**Présents** : 13

**Procurations** :

**Présents** : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mme Audrey MEUNIER, Mr Alan DUVAL,

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel HARTWICH

### **OBJET : Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête**

Par délibération n° 25 2023 en date du 05 septembre 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°16 section ZL lieu-dit « Les grandes Chômes », desservant uniquement un enclos d'élevage, en vue de la cession à Madame et Monsieur DE *SONGE David*

L'enquête publique s'est déroulée du 03 au 017 novembre 2023. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

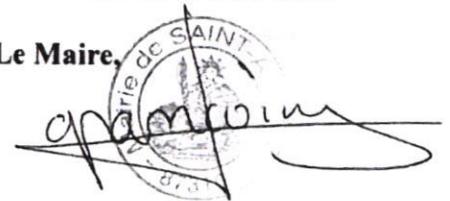
### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de désaffecter le chemin rural n°16 section ZL lieu-dit « Les grandes Chômes »  
d'une contenance de 380 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;

- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0.50€ le m<sup>2</sup>.
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété ;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Fait à Saint-Auvent, le 13 février 2024**

**Le Maire,**



**Bruno GRANCOING**